

tiques s'étaient faits inquisiteurs. Ils ne souffraient personne qui ne fût de leur communion, et encore étaient-ils très-difficiles sur la profession de foi qu'ils exigeaient. Inutilement des hommes robustes que la persécution ou la misère avaient poussés vers cette région glaciale disaient-ils : Nous abattons des forêts, nous ensemencerons les campagnes, nous multiplierons les troupeaux, nous procréerons des enfans, nous observerons les lois, nous suivrons les plus austères maximes de l'Évangile; ces émigrans, de quelque région qu'ils fussent partis, étaient impitoyablement rejetés, parce qu'ils n'avaient pas le bonheur d'être catholiques; et on les poussait vers les établissemens anglais, dont ils allaient accélérer les prospérités.

Une intolérance si aveugle et si opiniâtre n'avait pas seulement arrêté la population, elle avait encore beaucoup contribué à perpétuer l'ignorance, l'inertie, la pauvreté des premiers Français qui s'étaient plutôt jetés qu'établis dans la colonie. Un grand nombre s'étaient contentés de courir les bois. D'autres, plus raisonnables, avaient essayé quelques cultures, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait semé à la hâte était aussi légèrement abandonné que défriché. Le temps n'avait que peu changé les personnes et les choses; et en 1714 les exportations du Canada ne passaient pas cent mille écus. Cette somme, jointe à celle de trois cent cinquante mille

livres que le gouvernement y versait chaque année, était toute la ressource de la colonie pour payer les marchandises qui lui venaient d'Europe. Aussi en recevait-elle si peu, qu'on était assez généralement réduit à se couvrir de peaux à la manière des sauvages.

Le bon esprit qui se répandit alors dans une grande partie du globe tira le Canada de l'engourdissement où il avait été si long-temps plongé. On voit par les dénombremens de 1753 et de 1758, qui ont donné à peu près les mêmes résultats, que la population s'y éleva à quatre-vingt-onze mille âmes, indépendamment des troupes réglées, qui furent plus ou moins multipliées selon les circonstances.

Ce calcul ne comprenait pas les nombreux alliés répandus dans un espace de douze cents lieues de long sur une assez grande largeur, ni même les seize mille Indiens domiciliés au centre ou dans le voisinage des habitations françaises. Les uns ni les autres ne furent jamais sujets. Au milieu d'une grande colonie européenne, les moindres peuplades gardaient leur indépendance. Tous les hommes parlent de la liberté; les sauvages seuls la possèdent. Ce n'est pas simplement la nation entière, c'est l'individu qui est vraiment libre. Le sentiment de son indépendance agit sur toutes ses pensées, sur toutes ses actions. Il entrerait dans le palais d'un despote de l'Asie comme dans la cabane d'un laboureur sans être ébloui ni des

xiii.
Population
du Canada,
et distribu-
tion de ses
habitans.

richesses, ni de la puissance. C'est l'espèce, c'est l'homme, c'est son égal qu'il aime et qu'il respecte. Il ne pourrait que haïr un maître et le tuer.

Une partie des habitans de la colonie française était concentrée dans trois villes. Quebec, capitale du Canada, est à quinze cents lieues de la France, et à cent-vingt lieues de la mer. Bâtie en amphithéâtre sur une péninsule formée par le fleuve Saint-Laurent et par la rivière Saint-Charles, elle domine de vastes campagnes qui l'enrichissent, et une rade très-sûre ouverte à plus de deux cents vaisseaux. Son enceinte est de trois milles. Les eaux et les rochers en couvrent les deux tiers, et la défendent encore mieux que les fortifications élevées sur les remparts qui coupent la péninsule. Ses maisons sont d'une assez bonne architecture. On y comptait environ dix mille âmes au commencement de 1759. C'était le centre du commerce et le siège du gouvernement.

La ville des Trois-Rivières, bâtie dix ans après Quebec, et située vingt-cinq lieues plus haut, dut sa naissance à la facilité que les sauvages du nord devaient y trouver pour faire leurs échanges. Mais cet établissement, qui fut brillant dans son origine, n'a jamais pu pousser sa population au-delà de quinze cents habitans, parce que le commerce des pelleteries ne tarda pas à se détourner de ce marché pour se porter tout entier à Montréal.

C'est une île longue de dix lieues, large de quatre au plus, formée par le fleuve Saint-Laurent, soixante lieues au-dessus de Quebec. De tous les pays qui l'entourent, il n'en est point où le climat soit aussi doux, la nature aussi belle, la terre aussi fertile. Quelques cabanes, qui s'y étaient comme formées au hasard en 1640, se changèrent en une ville régulièrement bâtie et bien percée, qui contenait quatre mille habitans. Elle fut d'abord exposée aux insultes des sauvages : mais on l'entoura d'une mauvaise palissade, et bientôt d'un mur crénelé d'environ quinze pieds de hauteur. Elle dégénéra lorsque les incursions des Iroquois obligèrent les Français de jeter des forts plus loin pour s'assurer du commerce des fourrures.

Les autres colons, qui n'étaient point renfermés dans les remparts de ces trois villes, n'habitaient point de bourgades ; mais ils étaient épars sur les rives du fleuve Saint-Laurent. On n'en voyait point auprès de son embouchure. Le sol y était trop ingrat, le climat trop rigoureux pour que les hommes ou les plantes y pussent prospérer. A mesure qu'on remontait la rivière, la nature perdait bien graduellement quelque chose de son âpreté, de son inertie, mais pas encore assez pour attirer et pour fixer des habitans. Ce n'était qu'à l'île aux Coudres, quatorze ou quinze lieues au-dessous de Quebec, que commençaient les vraies cultures, et elles devenaient toujours plus

florissantes jusqu'au coteau des Cèdres, situé quinze lieues plus haut que Montréal. On imaginerait difficilement quelque chose de plus pittoresque que les riches bordures de ce long et vaste canal. Des bois jetés çà et là, qui décoraient des montagnes chevelues, des prairies couvertes de troupeaux, des champs couronnés d'épis, des ruisseaux qui se perdaient dans le fleuve, des églises et des châteaux que l'on découvrait de distance en distance au travers des arbres, tout cela formait une continuité de paysages que l'œil ne se lassait pas d'admirer. Ce spectacle touchant ne s'étendait pas au-delà de deux lieues de chaque côté de la rivière, et voici pourquoy.

Lorsque le ministère de France entreprit de former un établissement dans le Canada, il donna un terrain assez étendu aux hommes actifs ou malheureux qui voulurent s'y fixer. Mais, comme on introduisit à la même époque dans cette région la coutume de Paris qui ordonne que tous les descendans d'un chef de famille aient une part égale à sa succession, ce domaine fut réduit à rien, ou presque rien, par des partages multipliés dans une longue suite de générations.

Si, comme le bien public l'aurait exigé, les lois eussent assuré l'indivisibilité de la possession au fils aîné, la province aurait pris une autre face. Le père, poussé à l'économie et au travail par le désir de préparer un sort heureux à ses autres enfans, aurait demandé de nouvelles terres; et il

les eût couvertes de bâtimens, de troupeaux, de moissons, et y aurait placé sa nombreuse postérité. Les nouveaux propriétaires auraient suivi à leur tour cet exemple d'une tendresse très-bien entendue, et, avec le temps, la colonie entière aurait été peuplée et cultivée.

Les avantages de cette politique, qui avaient échappé à la cour de Versailles, la frappèrent enfin en 1745. Elle défendit la division ultérieure de toute plantation qui n'aurait pas un arpent et demi de front, sur trente ou quarante de profondeur. Ce règlement ne guérissait pas les plaies de deux siècles d'ignorance; mais il arrêta un désordre qui aurait fini par tout anéantir.

Ce plan d'inégalité dans la répartition des héritages sera regardé par le vulgaire comme un système inhumain et opposé aux lois de la nature; mais ce reproche sera-t-il fondé? Un homme qui a terminé sa carrière peut-il avoir des droits? En cessant d'exister, n'a-t-il pas perdu toutes ses capacités? Le grand être, en le privant de la lumière, ne lui a-t-il pas ôté tout ce qui en était une dépendance? Ses volontés dernières peuvent-elles avoir quelque influence sur les générations qui le suivront? Non. Tout le temps qu'il a vécu, il a joui et dû jouir des terres qu'il cultivait. A sa mort, elles appartiennent au premier qui s'en saisira et qui voudra les ensemercer. Voilà la nature. S'il s'est établi sur le globe presque entier un autre ordre de choses, c'est une suite nécessaire des

institutions sociales. Leurs lois ont dérogé aux lois de la nature pour assurer la tranquillité, pour encourager l'industrie, pour affermir la liberté. Ce que les gouvernemens ont fait, ils seront en droit de le faire encore lorsqu'ils le jugeront convenable à leurs intérêts, au bonheur commun des membres qui les composent, et par conséquent d'une manière plus ou moins favorable à tel ou tel individu. Entre les différentes institutions possibles sur l'héritage des citoyens après leur décès, il en est une qui trouverait peut-être des approbateurs. C'est que les biens des morts rentrassent dans la masse des biens publics pour être employés d'abord à soulager l'indigence, à rétablir perpétuellement une égalité approchée entre les fortunes des particuliers, et, ces deux points importans remplis, à récompenser les vertus, à encourager les talens.

Pour revenir au Canada, la nature elle-même dirigeait les travaux du cultivateur. Elle lui avait appris à dédaigner les terres aquatiques, sablonneuses; celles où le pin, le sapin, le cèdre cherchaient un asile isolé. Mais, quand il voyait un sol couvert d'érables, de chênes, de hêtres, de charmes et de merisiers, il pouvait lui demander d'abondantes récoltes de froment, de seigle, de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de légumes et d'herbes potagères de toutes les espèces.

La plupart des habitans avaient une vingtaine

de moutons, dont la toison leur était précieuse; dix ou douze vaches qui leur donnaient du lait; cinq ou six bœufs consacrés au labourage. Tous ces animaux étaient petits, mais d'une chair exquisite. Ils faisaient portion d'une aisance inconnue en Europe aux gens de la campagne.

Cette espèce d'opulence permettait aux colons d'avoir un assez grand nombre de chevaux qui n'étaient pas beaux, mais durs à la fatigue, et propres à faire sur la neige des courses prodigieuses. Aussi se plaisait-on à les multiplier dans la colonie, et poussait-on ce goût jusqu'à leur prodiguer pendant l'hiver des grains que les hommes regrettaient quelquefois en d'autres saisons.

Telle était la position des quatre-vingt-trois mille Français dispersés ou réunis sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Au-dessus de sa source et dans les contrées connues sous le nom de *pays d'en haut*, on en voyait huit mille plus communément adonnés à la chasse et au commerce qu'à l'agriculture.

Leur premier établissement était Cataracoui ou le fort de Frontenac, bâti en 1671 à l'entrée du lac Ontario pour arrêter les incursions des Anglais et des Iroquois. La baie de ce lieu servait de port à la marine marchande et militaire qu'on avait formée sur cette espèce de mer, où les tempêtes ne sont guère moins fréquentes, guère moins terribles que sur l'Océan.

Entre le lac Ontario et le lac Érié, qui ont cha-

cun trois cents lieues de circuit, est un continent de quatorze lieues. Cette terre est coupée vers le milieu par le fameux saut de Niagara, qui, par sa hauteur, sa largeur, sa forme, et par la quantité, l'impétuosité de ses eaux, passe avec raison pour la plus étonnante cataracte du monde. C'est au-dessus de cette magnifique et terrible cascade que la France avait élevé des fortifications dans le dessein d'empêcher les sauvages de porter leurs pelleteries à la nation rivale.

Au-delà du lac Érié s'étend une terre distinguée sous le nom de *Détroit*. Elle surpasse tout le Canada par la douceur du climat, par la beauté, la variété du paysage, par la fertilité du sol, par l'abondance de la chasse et de la pêche. La nature a tout prodigué pour en faire un séjour délicieux. Mais ce ne fut pas la beauté du lieu qui engagea les Français à s'y établir vers le commencement du siècle : ce fut plutôt le voisinage de plusieurs nations sauvages dont on pouvait tirer beaucoup de fourrures. Ce commerce s'accrut avec assez de rapidité.

Le succès de ce nouvel établissement fit déchoir le poste de Michillimakinac, placé cent lieues plus loin entre le lac Michigan, le lac Huron et le lac Supérieur, tous trois navigables. La plus grande partie du commerce qu'on y faisait avec les naturels du pays se porta au Détroit, où il se fixa.

Outre les forts dont nous venons de parler, on

en voyait de moins considérables élevés çà et là sur des rivières ou dans des gorges de montagnes : car le premier sentiment de l'intérêt est la défiance, et son premier mouvement pour l'attaque ou pour la défense. Chacun de ces forts avait une garnison qui couvrait de ses armes les Français établis aux environs. De leur réunion résultait le nombre de huit mille âmes, qu'on comptait dans les pays d'en haut.

Peu de colons avaient les mœurs qu'on leur aurait désirées. Ceux que les travaux champêtres fixaient à la campagne ne donnaient durant l'hiver que des momens au soin de leurs troupeaux, et à quelques autres occupations indispensables. Le reste du temps était consumé dans l'inaction, au cabaret, ou à courir sur la neige avec des traîneaux comme les citoyens les plus distingués. Quand le printemps les appelait au travail indispensable des terres, ils labouraient superficiellement, sans engrais, ensemençaient sans soin, et rentraient dans leur profond loisir en attendant la saison de la maturité. Dans un pays où les habitans étaient trop glorieux ou trop indolens pour s'engager à la journée, chaque famille était réduite à faire elle-même sa récolte; et l'on ne voyait point cette vive allégresse qui, dans les beaux jours de l'été, anime des moissonneurs réunis pour dépouiller ensemble de vastes guérets.

D'où venait cet excès de négligence ou de paresse ? De plusieurs causes. Le froid excessif des

XIV.
Mœurs des
Français canadiens.

hivers qui suspendait le cours des fleuves, enchaînait toute l'activité des hommes. L'habitude du repos, qui durant huit mois était comme la suite d'une saison si rigoureuse, rendait le travail insupportable, même dans les beaux jours. Les fêtes nombreuses d'une religion qui s'est étendue par les fêtes mêmes empêchaient la naissance, interrompaient le cours de l'industrie. Il est si facile, si naturel d'être dévot, quand c'est pour ne rien faire ! Enfin la passion des armes, qu'on avait excitée à dessein parmi ces hommes courageux et fiers, achevait de les dégoûter des travaux champêtres. Uniquement épris de la gloire militaire, ils n'aimaient rien tant que la guerre, quoiqu'ils la fissent sans paie.

Les habitans des villes, surtout de la capitale, passaient l'hiver comme l'été dans une dissipation générale et continuelle. On ne leur trouvait aucune sensibilité pour le spectacle de la nature ni pour les plaisirs de l'imagination ; nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction. L'amusement était l'unique passion, et la danse faisait, dans les assemblées, les délices de tous les âges. Ce genre de vie donnait le plus grand empire aux femmes qui avaient tous les appas, excepté ces douces émotions de l'âme, qui seules font le prix et le charme de la beauté. Vives, gaies, coquettes et galantes, elles étaient plus heureuses d'inspirer une passion que de la sentir. On remarquait dans les deux sexes

plus de dévotion que de vertu, plus de religion que de probité, plus d'honneur que de véritable honnêteté. La superstition y affaiblissait le sens moral, comme il arrive partout où l'on se persuade que les cérémonies tiennent lieu de bonnes œuvres, et que les crimes s'effacent par des prières.

L'oisiveté, les préjugés, la frivolité n'auraient pas pris cet ascendant au Canada, si le gouvernement avait su y occuper les esprits à des objets utiles et solides. Mais tous les colons y devaient, sans exception, une obéissance aveugle à une autorité purement militaire. La marche lente et sûre des lois n'y était pas connue. La volonté du chef ou de ses lieutenans était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen. Les délais, les représentations étaient des crimes aux yeux d'un despote qui avait usurpé le pouvoir de punir ou d'absoudre par sa simple parole. Il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révéler comme des actes de justice toutes les irrégularités de son caprice.

Cet absolu pouvoir ne se borna pas dans les premiers temps aux choses dépendantes de la guerre et de l'administration politique. Il s'étendit à la juridiction civile. Le gouverneur décidait arbitrairement et sans appel de tous les procès qui

xv.
Gouvernement établi dans le Canada. Quels obstacles il opposait à la culture, à l'industrie et à la pêche.